



ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

DIRECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

ANNÉE SCOLAIRE : 2024-2025

COLLEGE CATHOLIQUE PERE AUPIAIS

CLASSE : T<sup>le</sup> G<sub>2</sub>

04 ☎ 962 COTONOU ☎ 95 31 57 45

SITE : [www.cc-pereapiais.org](http://www.cc-pereapiais.org)

**COMPOSITION DU DEUXIEME TRIMESTRE** : février 2025  
**EPREUVE** : ETUDE DE CAS  
**DUREE** : 5 heures

- NB :**
- Je vérifie que je n'ai rien laissé dans le casier
  - Je vérifie que je n'ai rien laissé sur la table qui ne doit me servir pour ma composition
  - Je ne sors pas de la classe pendant que je compose
  - Je ne sors pas de la classe avant la fin du temps imparti à l'épreuve que je traite
  - Je dis « NON » à la tricherie

**NB :** le sujet comporte deux parties indépendantes et obligatoires

**PREMIERE PARTIE** : Analyse d'exploitation

A-/

La société anonyme « HUAWEI » dirigée par Monsieur JOLIDAS est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des appareils électroménagers. En vue d'analyser l'exploitation, on vous fournit les informations des documents comptables figurant à l'annexe.

**TRAVAIL A FAIRE**

- 1- Déterminer le chiffre d'affaires critique puis le montant des charges de structure. En déduire le résultat des activités ordinaires de l'exercice N.
- 2- Représenter graphiquement le chiffre d'affaires critique et apparaître sur le graphique le RAO et le point mort.
- 3- Calculer puis commenter l'indice de sécurité et le levier opérationnel.
- 4- Sachant que :
  - ✓ Les charges variables de distribution (frais de publicité) représentent 15% du chiffre d'affaires ;
  - ✓ Le stock final dépasse le stock initial de 500 000 F ;
  - ✓ La durée d'écoulement des stocks est de 4 mois ;Reconstituer le tableau d'exploitation différentiel.

B/-

Pour répondre plus adéquatement à la demande de la clientèle de plus en plus croissante, les dirigeants cette société décident d'acquérir un matériel moderne dont le coût estimatif est de 147 000 000 F et amortissable sur 10 ans.

Grâce à ce nouveau matériel, la société pourrait écouter des quantités additionnelles d'appareils électroménagers en n+1 à condition toutefois qu'une baisse de l'ordre de 4% du prix de vente de l'appareil soit envisagée.

Sachant par ailleurs que ce plan d'action doit permettre de réaliser des économies substantielles notamment une diminution du coût variable unitaire des appareils de 8% et conduire à un résultat des activités ordinaires de 32 550 000 F.

### Travail à faire

- 1- Déterminer le nouveau taux de marge sur coût variable ;
- 2- Calculer le chiffre d'affaires prévisionnel de l'exercice N+ 1 et le point mort sachant que le chiffre d'affaires est régulièrement réparti sur toute l'année ;
- 3- Déterminer le pourcentage de progression des ventes des appareils électroménagers. L'arrondir au décime inférieur ;
- 4- En réalité, les prévisions ont été conformes aux réalisations jusqu'à la fin du mois de mai N+ 1. A partir de 1<sup>er</sup> Juin N+1, le taux de marge sur coût variable passe à 30% et les charges fixes passent à 60 000 000 F. Déterminer dans ces conditions le nouveau seuil de rentabilité et le RAO de la période.

### Annexe

- ✓ Chiffre d'affaires : 270 000 000 F
- ✓ Charges variables : 194 400 000 F
- ✓ Le seuil de rentabilité fut atteint le 06 septembre N
- ✓ Le chiffre d'affaires en millions de francs est inégalement réparti sur l'année N comme l'indique le tableau ci-dessous, mais régulièrement étalé sur chaque mois :

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Ventes	25	21	20	25	22	26	21	15	25	22	24	24	270

### DEUXIEME PARTIE : Coûts préétablis et constitution des sociétés

#### Cas 1 : Coûts préétablis

L'entreprise « JESUS SAUVE » fabrique et commercialise un produit P suivant le processus ci-après :

- ❖ Transformation dans l'atelier n°1 d'une matière première MP où l'on obtient un sous-produit SP et un déchet D ;
- ❖ Le sous-produit SP passe ensuite dans l'atelier n°2 où par adjonction d'une matière consommable MC pour obtenir le produit P.
- ❖ Les fiches de coût unitaire préétabli se présentent ainsi :

Eléments	Sous-Produit « SP »			Produit « P »		
	Q	PU	Montant	Q	PU	Montant
Matière Première	0,8	250	?	-	-	-
Matière Consommable	-	-	-	2	200	?
Sous-Produit « SP »	-	-	-	2	?	?
MOD Atelier 1	0,8	500	?	-	-	-
MOD Atelier 2	-	-	-	1	600	?
CI Atelier 1	?	?	?	-	-	-
CI Atelier 2	-	-	-	?	?	?
Coût de Production	1		?	1		?

- ❖ La production normale de P est de 500 unités ;
- ❖ L'unité d'œuvre dans les deux ateliers est l'heure machine qui équivaut à 75% de l'heure de MOD ;
- ❖ Le coût d'unité d'œuvre de l'atelier 2 est de 800 F ; les charges variables représentent les  $\frac{2}{3}$  des charges fixes ;
- ❖ Pour l'atelier n°1, on vous communique le budget pour une activité normale :
  - ✓ Charges fixes : loyer 120.000 ; amortissement 60.000 ; matières diverses 45.000 jusqu'à 550H Machines et 60.000 au-delà de 550H Machines.
  - ✓ Charges variables : Entretien 40.000 ; Energie 140.000 ; Divers 180.000.

### Travail à faire

- 1- Reproduire et compléter les fiches techniques ;
- 2- Etablir le budget flexible en terme d'activité de l'atelier 1 pour les productions suivantes : 400P ; 450P et 550P.

B- Au cours du mois de mars 2012, on vous fournit les informations suivantes :

- Les sorties de stock de matières sont valorisées au PEPS, tandis que celles des produits finis selon CUMP ;
- Une unité de P a nécessité 3 unités de « SP » ;
- Etat des stocks.

Eléments	Stocks Initiaux		Achats/Productions	Sorties/ventes	Stocks Finaux
	Q	Montants			
Matière Première	400 Kg	69.750 F	1.200 Kg	1.500 Kg	900 Kg
Matière consommable	500 Kg	62.625 F	1.500 Kg	1.800 Kg	210 Kg
Sous-produit SP	700 U	880.000 F	2.500 U	?	810 U
Produit fini P	400 U	1.100.000 F	600 U	800 U	250 U
Encours P	200 U	514.400 F	-	-	400 U

❖ Les achats de matières se décomposent comme suit :

- Matières premières : 200 kg à 100F; 400 kg à 120F ; 600 kg à 90F
- Matières consommables : 500 kg à 50F ; 300 kg à 75F ; 700 kg à 80F.

▪ Les frais directs sur achats s'élèvent à 20% du cout direct d'achat et les frais indirects d'approvisionnements se chiffrent à 20F par kg acheté.

❖ Charges directes de la main d'œuvre.

Atelier 1 : 2.000 heures pour 900.000 F

Atelier 2 : 640 heures pour 459600 F (dont 50 heures supplémentaires à 50% ; 70 heures à 150% et 20 heures chômées payées au taux minoré de 20%).

❖ Charges indirectes : le taux de marche réel des deux ateliers est 80% et les couts d'unité d'œuvre dans les ateliers 1 et 2 sont respectivement de 775F et 2000F.

Les déchets produits dans l'atelier 1 ont une valeur de 373.000 F

Les degrés d'inachèvement des encours P sont :

Eléments	Encours Finals	Encours initiaux
Matières consommables	0,1	0,7
Sous-produits SP	0,3	0,6
MOD Atelier 2	0,2	0,4
Charges indirectes atelier	0,6	0,2

L'encours final sera évalué en tenant compte d'une consommation de 85.600F pour la matière consommable et au taux horaire normal pour la MOD de l'atelier 2 :

- Le cout d'unité d'œuvre de la section distribution est de 200F pour 1.000F de coût de production des produits vendus.

Les représentants commerciaux perçoivent une communication de 40/3% sur la vente des produits finis.

- Le produit fini P est vendu à 6.000 F l'unité.
- Les charges supplétives s'élèvent à 31.400 F ; les provisions non incorporées sont de 8.000 F ; les produits hors activités ordinaires sont de 80.000 F.

### Travail à faire

- 1- Présenter le schéma technique ;

- 2- Présenter dans des tableaux tous les calculs conduisant à la détermination du résultat analytique global, puis le tableau de concordance ;
- 3- Présenter le tableau comparatif des coûts du produits P ;
- 4- Analyser l'écart sur matière consommable en ses diverses composantes ;
- 5- Analyser l'écart sur MOD de l'atelier 2 en le décomposant ;
- 6- Présenter l'analyse en termes d'activité de l'écart sur charges indirectes.

### Cas 2 : Constitution des Sociétés

Immédiatement après sa création le 10-10-2005, le bilan de « S.A FREGAM » se présente comme suit :

Mobilier de bureau	15.000.000	Capital souscrit appelé versé	
Matériel industriel	30.000.000	non amorti (8 000 actions)	110.000.000
Stock de marchandise	25.000.000	Cap sous non app (4 800 actions)	90.000.000
Clients	20.000.000	Apporteur, cap sous non appelé	(90.000.000)
Etat, TVA récupérable	270.000	Résultat (Perte)	(2.500.000)
Banque	44.730.000	Emprunts	12.000.000
		Fournisseurs	8.000.000
		Apporteur, versements anticipés	7.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>135.000.000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135.000.000</b>

A la création le 01-10-2005, Monsieur « **LE PRINCE** » a apporté sa situation active et passive et Monsieur « **LERICHE** » apporteur de numéraire a versé intégralement le montant de son apport.

Les fonds ont été remis à maître **ABOKI** notaire, à Cotonou qui a ouvert un compte au nom de la société le 10-10-2005 après avoir prélevé les frais suivants :

- Publicité	1 794 000 F dont 800 000 F assujettis à la TVA
- Honoraires	700.000 F HT
- Droit d'enregistrement	6 000 F
- TVA	18%

### Travail à faire

- 1- Déterminer :
  - a- Le montant du capital social ,
  - b- La valeur nominale d'une action ;
  - c- Le nombre de quart (s) versé (s) à la création ;
  - d- Le nombre de quart (s) versé (s) par anticipation ainsi que le nombre d'actions détenues par cet apporteur.
- 2- Reconstituer les écritures de constitution.
- 3- Le 01-04-2006, la société appelle un autre quart de l'apport de numéraire. A la date de sa réalisation fixée au 31-05-2006, la « S.A FREGAM » a reçu un montant de 24.375.000 par chèque bancaire. L'apporteur qui n'a pas pu se libérer à bonne date libère finalement, et intégralement 9.421.875 le 31-07-2006.
  - a- Justifier le montant du chèque reçu le 31-05-2006
  - b- Calculer le nombre d'actions détenues par l'apporteur retardataire
  - c- Calculer le taux d'intérêt de retard appliqué par la société.
  - d- Passer les écritures au 1-04-2006 ; 31-05-2006 et au 31-07-2006

Le 01-03-2007, la société appelle le solde du capital à libérer au plus tard le 31-03-2007. A cette date tous les apporteurs concernés se sont libérés sauf **NASSOUA** détenteur de 200 actions. Avec les multiples rappels sans suite, ses actions vendues le 31-05-2007. Il est remboursé le 02-06-2007 et constate une perte de 937.500 F.

- e- Passer toutes les écritures nécessaires au journal classique de la société, sachant qu'en plus des intérêts de retard il supporte 200 F de frais de relance par action vendue.